



Correctionnelle pour violence conjugale

Par **naydacasa11**, le **16/10/2011** à **23:04**

Bonjour,
j ai subi des violences conjugal avec 3j itt et abandon du domicile conjugal, je suis enceinte aussi et mon mari passe en correctionnelle bientôt.
le divorce est en cours.il est arrivé en france en début d année 2011.
il n a pas de casier
dois je assister? de quelle peine encoure t il?
peut il se voir etre renvoyer dans son pays "maroc" car son visa se perime fin d annee 2011.
et concernant l enfant a naitre, aura t il moins de droit?
merci,

Par **mimi493**, le **17/10/2011** à **00:36**

Prenez un avocat, portez-vous partie civile.